

**Achat du feuillet 932 du ban de Delémont – Terrains Le Ticle**  
**Vente du feuillet 427 du ban de Delémont – Rue Auguste-Quiquerez**

Le 27 septembre 2010, le Conseil de Ville approuvait l'échange des parcelles no 427, 429 et 2018, rue Auguste-Quiquerez, contre la parcelle no 932, Le Ticle.

Pour des raisons formelles, le Registre foncier n'accepte pas l'arrêté se rapportant à l'échange de terrains, avec soulte de Fr. 400'000.-. En effet, celui-ci demande deux arrêtés distincts, l'un pour l'achat du feuillet 932 du ban de Delémont – Terrains Le Ticle et l'autre pour la vente du feuillet 427 du ban de Delémont – Rue Auguste-Quiquerez.

Dans ce sens, le Conseil communal demande au Conseil de Ville d'approuver les deux arrêtés, tels que rédigés en annexe, qui répondent à une question formelle.

Le Conseil communal confirme que le projet en question n'est en rien modifié et que, comme indiqué dans le message de septembre 2010, cet échange permet la valorisation d'un terrain communal au profit d'une enseigne industrielle utile à l'image et au développement de la ville. L'acquisition de la parcelle n° 932 constitue en effet une opportunité très intéressante en vue de l'implantation d'un pôle socioculturel et administratif à vocations régionale et cantonale.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal invite le Conseil de Ville à voter les arrêtés tels que présentés.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 7 février 2011